

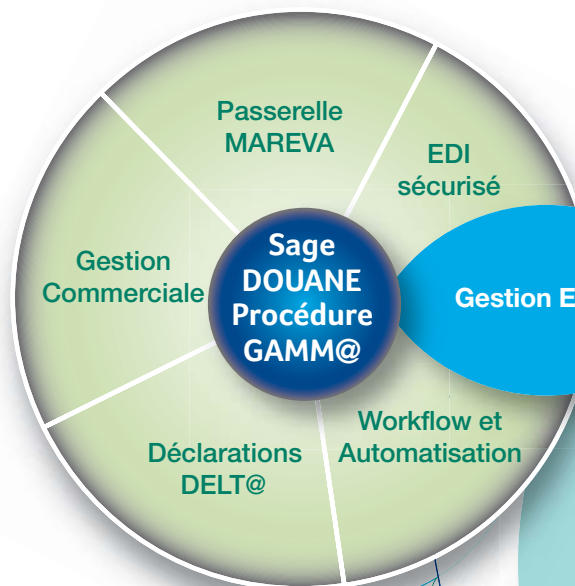
## Sage DOUANE Procédure GAMM@

**Sécurisez et automatisez** l'établissement et la transmission de vos documents d'accompagnement de marchandises soumises à accises **en lien direct avec la Douane.**



Réglementation :  
**L'EMCS en marche !**

**Sage DOUANE Procédure GAMM@ :**  
**La réactivité et la simplicité en toute confiance**



**Gestion EMCS**

### Gestion des DAE et DSA :

- Préparation, émission, impression.
- Création de modèles, duplication.
- Historique et recherche multicritères.
- Certificat de réception.
- Procédure de secours.

**Sage DOUANE Procédure GAMM@**

**Gestion de l'Accompagnement des Marchandises Accises**

**Solution Informatique en mode EDI sécurisé**

Pour tout renseignement :

**N° Indigo 0 825 322 362**

0,15 € TTC / MN

OU SUR [www.douane.sage.fr](http://www.douane.sage.fr)

Siège social : Sage ATL -10, rue Fructidor - 75834 Paris Cedex 17  
SAS au capital de 42.000 € - NAF 722 C - RCS Paris 330 573 775  
Document non contractuel - Crédit photos : Sage, Fotolia.

## Sage DOUANE Procédure GAMM@

### Sage: pour assurer vos délais de livraison

La mise en place de l'EMCS est progressive. **Mettre en place au plus tôt et vous familiariser** avec une solution simple, sûre et automatique vous permet de développer un avantage vis-à-vis de vos partenaires commerciaux. **Vous respectez les délais d'expédition et de réception de vos marchandises en gagnant en efficacité.**

### Sage: expert de l'EDI douanier

Sage est **partenaire certifié** de l'Administration des Douanes depuis 2006 et bénéficie d'une **expérience éprouvée par plus de 1800 utilisateurs au quotidien.**

Sage DOUANE Procédure GAMM@ repose sur des **flux EDI que Sage maîtrise en propre depuis plus de 15 ans.**

#### Les professionnels concernés :

Viticulteurs et négociants, logisticiens et transporteurs traitant des marchandises accises, industriels de la pétrochimie.

#### Glossaire :

**CRAU :** Code de Référence Administratif unique

**DAE :** Document Administratif Electronique.

**DSA :** Document Simplifié d'Accompagnement.

**EDI :** Echange de Données Informatisées.

**EMCS :** Excise Movement and Control System.

**GAMM@ :** Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises Soumises à Accises.

**SaaS :** Software as a Service.

#### Sécurité

Les flux de Sage DOUANE Procédure GAMM@ transitent via un **lien EDI sécurisé et certifié MAREVA** vous assurant que **vos DAE et vos constats de réception sont correctement acheminés à l'Administration des Douanes.** Une procédure de secours est prévue en cas d'indisponibilité du Centre Informatique Douanier. Vous vous assurez d'un service 24h/24 et 7j/7.



#### Simplicité

Proposé en **mode SaaS**, Sage DOUANE Procédure GAMM@ est un **portail web orienté « services » facturé selon le volume de documents émis et d'opérations effectuées**, sans investissement initial en termes de licence logiciel ou matériel spécifique. Sage DOUANE procédure GAMM@ est simple à déployer et à utiliser.

#### Communication

Sage DOUANE Procédure GAMM@ est en mesure de **communiquer avec votre système de gestion interne (gestion commerciale) et communiquer avec la solution Sage DOUANE Procédure DELT@** pour vos déclarations douanières import et export. Vous vous assurez d'une cohérence entre vos différents outils de gestion, pour plus d'efficacité.

#### Automatisation

Un **workflow intégré** à Sage DOUANE Procédure GAMM@ vous permet d'être **alerté directement par e-mail des flux entrants et sortants.** Ainsi, même lorsque vous n'êtes pas connecté à Sage Douane Procédure GAMM@, vous restez informé de l'évolution de vos déclarations. Vous améliorez votre réactivité.

#### Confiance

Sage met à votre disposition une **assistance téléphonique incluse** dans votre abonnement et vous accompagne dans **l'installation et la formation de vos utilisateurs.**

Tous vos documents émis et reçus sont suivis par notre équipe de maintenance. Vous vous reposez sur un expert de confiance.

## EMCS / GAMM@ : Une obligation réglementaire

### Calendrier prévisionnel de mise en application :

#### 1<sup>er</sup> avril 2010 :

Obligation d'être capable de recevoir les DAE et d'émettre les constats de réception correspondants. L'opérateur peut, s'il le souhaite, émettre ses propres DAE.

#### 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Tous les mouvements intracommunautaires devront être gérés sous EMCS / GAMM@ : aussi bien la réception que l'émission des DAE

#### 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Tous les mouvements nationaux devront être gérés sous EMCS / GAMM@.